

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIRES Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Fonds de Solidarité Eau -
□ Avenant n°2 pour la participation de l'année 2006 - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés à acquitter leurs factures d'eau.

A cet effet, une convention nationale «Solidarité Eau» type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, les Associations des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d' Eau.

Par sa délibération n° 2001/1217 du 14 décembre 2001, le Conseil de Communauté a adopté les termes de cette convention, renouvelable par tacite reconduction, aménagée en fonction de caractéristiques locales et prévoyant une participation annuelle de notre établissement public. Sur autorisation qui lui était donnée par cette même délibération, le Président a signé la convention le 8 mars 2002, engageant ainsi la Communauté urbaine de Bordeaux à participer au fonds de solidarité à hauteur de 39 636,74 € pour l'année 2001 (0,20 € par abonné).

Sur les bases de cet accord scellé, chaque année, des avenants annuels financiers sont transmis par le Département en vue de leur adoption. Pour mémoire, la participation communautaire annuelle a été d'environ 40 000 €, ce montant variant en fonction du nombre d'abonnés recensés.

Compte tenu de la mise en place du nouveau dispositif issu de la loi du 13 août 2004, la communauté signe, depuis 2005, avec le Fonds de Solidarité Eau, un avenant financier.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la Communauté urbaine a cherché à maîtriser depuis 2004 cette dépense de fonctionnement qui lui incombe en sollicitant une cristallisation de la dépense soit 0,20 € par abonné recensé et ce, pour les années à venir.

La motivation de cette demande a résidé dans le fait que la compétence sociale n'est pas dévolue à la Communauté urbaine et que Lyonnaise des Eaux Suez, en sa qualité de distributeur d'eau participe déjà à ce fonds.

Afin de soutenir l'effort entrepris, la Communauté urbaine entend maintenir une contribution et ce, en faveur des familles les plus démunies.

Pour 2006, la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux est calculée comme suit :

- nombre d'abonnés au service public de l'eau (source : rapport annuel CUB 2005) :

contrat de la CUB	209 633
+ BOULIAC (rapport annuel 2005 Syndicat des Eaux de LATRESNE)	1 087
<u>Nombre total d'abonnés :</u>	210 720

Remarques :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de CARBON BLANC (desservant les communes d' AMBARES, ARTIGUES, BASSENS et CARBON BLANC) a librement adhéré au dispositif mis en place et ce, dès l'origine.

De son côté, le Syndicat d'eau de LATRESNE n'a pas souhaité participer à ce fonds et il est proposé - pour la prise en compte des abonnés au service de l'eau de la commune de BOULIAC – de se substituer à ce dernier. Toutefois, il convient de rappeler que ce syndicat de communes assure déjà une participation à ce fonds mais en qualité de distributeur d'eau.

Contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux
pour l'année 2006 : $210\,720 \times 0,20 \text{ €} = 42\,144 \text{ €}$

La dépense correspondant à cette participation pour l'année 2006 sera imputée sur les crédits du Budget Principal, Chapitre 65, article 65738, fonction 8110, CRB O200.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 pour « le fonds de solidarité eau » qui fixe la participation de la communauté urbaine de 2006 à 42 144 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes et apparenté vote contre.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
10 MAI 2006**

